

CHATEL-GUYON

**Arrêté n°
portant tableau annuel d'avancement de grade - Année 2025
Cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation
pour l'accès au grade de adjoint territorial d'animation principal de 2ème
classe**

**Le Maire
de CHATEL-GUYON,**

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le décret n°2006-1693 du 22/12/2006, portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation ;

Vu la délibération n°..... du relative à la détermination des « ratios-promouvables » ;

Vu l'arrêté n°..... portant sur les Lignes Directrices de Gestion à compter du ;

Considérant que les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours ;

Arrête :

Article 1 :

Tableau annuel d'avancement de grade

Agent	Grade actuel	Grade proposé	Ordre de priorité	Examen professionnel ou ancienneté
<i>Mme TOURNAIRE Amandine</i>	adjoint territorial d'animation	adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe	1	

Total des agents promouvables : 1

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 1

Total des agents inscrits sur le tableau annuel : 1

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 1

Article 2 :

Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera affiché et communiqué au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme aux fins de publicité.

Fait à CHATEL-GUYON, le

Le Maire,


Pour le Maire,
Par déléga-

Hélène COQUARD JAMES
Responsable Ressources Humaines

Prénom NOM
Maire/Président de

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la présente publicité, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand ou par l'application Télerecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Publié par affichage le :

CHATEL-GUYON

**Arrêté n°
portant tableau annuel d'avancement de grade - Année 2025
Cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux
pour l'accès au grade de adjoint administratif territorial principal de 2ème
classe**

**Le Maire
de CHATEL-GUYON,**

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le décret n°2006-1690 du 22/12/2006, portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux ;

Vu la délibération n°..... du relative à la détermination des « ratios-promouvables » ;

Vu l'arrêté n°..... portant sur les Lignes Directrices de Gestion à compter du ;

Considérant que les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours ;

Arrête :

Article 1 :

Tableau annuel d'avancement de grade

Agent	Grade actuel	Grade proposé	Ordre de priorité	Examen professionnel ou ancienneté
<i>Mme GRIOL Sabine</i>	adjoint administratif territorial	adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	1	

Total des agents promouvables : 1

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 1

Total des agents inscrits sur le tableau annuel : 1

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 1

Article 2 :

Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera affiché et communiqué au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme aux fins de publicité.

Fait à CHATEL-GUYON, le

Le Maire,


Pour le Maire
H2 d'Algation
Hayet COUARD JAMES
Responsable Ressources Humaines

Prénom NOM
Maire/Président de

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la présente publicité, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand ou par l'application Télerecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Publié par affichage le :

CHATEL-GUYON

**Arrêté n°
portant tableau annuel d'avancement de grade - Année 2025
Cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux
pour l'accès au grade de adjoint administratif territorial principal de 1ère
classe**

**Le Maire
de CHATEL-GUYON,**

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le décret n°2006-1690 du 22/12/2006, portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux ;

Vu la délibération n°..... du relative à la détermination des « ratios-promouvables » ;

Vu l'arrêté n°..... portant sur les Lignes Directrices de Gestion à compter du ;

Considérant que les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours ;

Arrête :

Article 1 :

Tableau annuel d'avancement de grade

Agent	Grade actuel	Grade proposé	Ordre de priorité	Examen professionnel ou ancienneté
Mme MORGE Nathalie	adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	1	

Total des agents promouvables : 2

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 2

Total des agents inscrits sur le tableau annuel : 1

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 1

Article 2 :

Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera affiché et communiqué au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme aux fins de publicité.

Fait à CHATEL-GUYON, le

Le Maire,


Pour le Maire
Par députation
Hélène COQUARD JAMET
Responsable Ressources Humaines

Prénom NOM
Maire/Président de

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la présente publicité, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand ou par l'application Télerecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Publié par affichage le :

CHATEL-GUYON

**Arrêté n°
portant tableau annuel d'avancement de grade - Année 2025
Cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux
pour l'accès au grade de adjoint technique territorial principal de 2ème classe**

**Le Maire
de CHATEL-GUYON,**

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le décret n°2006-1691 du 22/12/2006, portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux ;

Vu la délibération n°..... du relative à la détermination des « ratios-promouvables » ;

Vu l'arrêté n°..... portant sur les Lignes Directrices de Gestion à compter du ;

Considérant que les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours ;

Arrête :

Article 1 :

Tableau annuel d'avancement de grade

Agent	Grade actuel	Grade proposé	Ordre de priorité	Examen professionnel ou ancienneté
<i>M. ONZON Jonathan</i>	adjoint technique territorial	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	1	

Total des agents promouvables : 4

Nombres d'hommes : 4

Nombre de femmes : 0

Total des agents inscrits sur le tableau annuel : 1

Nombres d'hommes : 1

Nombre de femmes : 0

Article 2 :

Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera affiché et communiqué au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme aux fins de publicité.

Fait à CHATEL-GUYON, le

Le Maire,


Pour le Maire.
En délégation
Haye COQUARD JAVIER
Responsable Ressources Humaines

Prénom NOM
Maire/Président de

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la présente publicité, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand ou par l'application Télerecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Publié par affichage le :

CHATEL-GUYON

Arrêté n° portant tableau annuel d'avancement de grade - Année 2025 Cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux pour l'accès au grade de adjoint technique territorial principal de 1ère classe

**Le Maire
de CHATEL-GUYON,**

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le décret n°2006-1691 du 22/12/2006, portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux ;

Vu la délibération n°..... du relative à la détermination des « ratios-promouvables » ;

Vu l'arrêté n°..... portant sur les Lignes Directrices de Gestion à compter du ;

Considérant que les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours ;

Arrête :

Article 1 :

Tableau annuel d'avancement de grade

Agent	Grade actuel	Grade proposé	Ordre de priorité	Examen professionnel ou ancienneté
<i>Mme SAUZE Christine</i>	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	1	
<i>M. BAILLY Bruno</i>	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	2	

Total des agents promouvables : 4

Nombres d'hommes : 3

Nombre de femmes : 1

Total des agents inscrits sur le tableau annuel : 2

Nombres d'hommes : 1

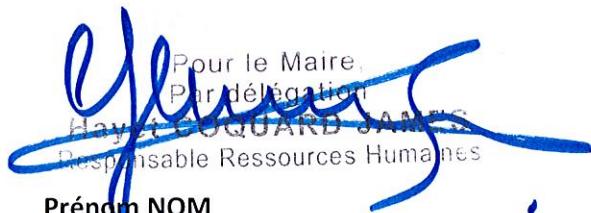
Nombre de femmes : 1

Article 2 :

Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera affiché et communiqué au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme aux fins de publicité.

Fait à CHATEL-GUYON, le

Le Maire,


Pour le Maire,
Par délégation
Hayet FOQUARD-JAMES
Responsable Ressources Humaines
Prénom NOM
Maire/Président de

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la présente publicité, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand ou par l'application Télerecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Publié par affichage le :

CHATEL-GUYON

Arrêté n° portant tableau annuel d'avancement de grade - Année 2025 Cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux pour l'accès au grade de agent de maîtrise principal

**Le Maire
de CHATEL-GUYON,**

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le décret n°88-547 du 06/05/1988, portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux ;

Vu la délibération n°..... du relative à la détermination des « ratios-promouvables » ;

Vu l'arrêté n°..... portant sur les Lignes Directrices de Gestion à compter du ;

Considérant que les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours ;

Arrête :

Article 1 :

Tableau annuel d'avancement de grade

Agent	Grade actuel	Grade proposé	Ordre de priorité	Examen professionnel ou ancienneté
<i>M. FARTARIA Robert</i>	agent de maîtrise	agent de maîtrise principal	1	
<i>M. MARTINS Jean - Manuel</i>	agent de maîtrise	agent de maîtrise principal	2	
<i>M. GIGNAC Bruno</i>	agent de maîtrise	agent de maîtrise principal	3	

Total des agents promouvables : 4

Nombres d'hommes : 4
Nombre de femmes : 0

Total des agents inscrits sur le tableau annuel : 3

Nombres d'hommes : 3
Nombre de femmes : 0

Article 2 :

Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera affiché et communiqué au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme aux fins de publicité.

Fait à CHATEL-GUYON, le

Le Maire,



Yves
Pour le Maire
Par délégué
Avec l'accord de l'AMÉS
Responsable Ressources Humaines

Prénom NOM
Maire/Président de

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la présente publicité, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand ou par l'application Télerecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Publié par affichage le :